

AAGROUP LILLE
Société par actions simplifiée
au capital de 15 000 euros
Siège social : 24, avenue du Peuple Belge,
59800 LILLE
901 697 763 RCS LILLE METROPOLE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 JUIN 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 69 460,05 euros de la manière suivante :

Origine :

Bénéfice de l'exercice 69 460,05 euros

Affectation :

Autres réserves	9 460,05 euros
Dividendes	60 000,00 euros

La mise en paiement du dividende sera effectuée au siège social, à compter du 16 juin 2026.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 4 000,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 56 000,00 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 :

Néant

Exercice clos le 31 décembre 2023 :

40 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2024 :

35 000,00 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 35 000,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 juin 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme
Le Président**

Philippe CANIVET

✓ Certifié par  yousign

Bilan Actif

Philippe CANIVET

✓ Certifié par  yousign

		Du 01/01/2025 au 31/12/2025		Au 31/12/2024	
Bilan Actif		Brut	Amort. Dép. (à déduire)	Net	Net
Capital souscrit non appelé	I				
Frais d'établissement	II				
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Frais de développement					
Concessions, brevets, droits et valeurs similaires		3 715	3 715		102
Fonds commercial		30 000		30 000	30 000
Autres immobilisations incorporelles					
Immo. incorp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions		1 250	22	1 228	
Instal. techniques, matériel et outillages indus.		4 423	4 242	181	347
Autres immobilisations corporelles		97 461	24 466	72 995	70 968
Immo. corp. en cours, avances et acomptes					
Immobilisations financières (1)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières		18 000		18 000	18 000
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ III		154 849	32 445	122 404	119 418
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Matières premières et autres approvisionnements					
En-cours de production		42 405		42 405	85 856
Produits finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances (2)					
Créances clients et comptes rattachés		511 600		511 600	435 353
Autres créances		39 327		39 327	54 352
Charges constatées d'avance					2 171
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Actions propres					
Autres titres					
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Disponibilités		314 697		314 697	149 777
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT IV		908 029		908 029	727 508
Frais d'émission des emprunts	V				
Primes de remboursement des emprunts	VI				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif	VII				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I à VII)		1 062 878	32 445	1 030 433	846 926
(1) Dont à moins d'un an					
(2) Dont à moins d'un an				550 927	491 876

Bilan Passif

Bilan Passif		Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
		Total	Total
Capitaux propres			
Capital	(dont versé)	15 000	10 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 332	1 332
Écarts de réévaluation			
Écart d'équivalence			
Réserve légale		1 000	1 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		103 083	66 719
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		69 460	71 364
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES I		189 875	150 415
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
Autres			
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES I bis			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL DES PROVISIONS II			
Emprunts et dettes (1)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		46 362	57 340
Emprunts et dettes financières diverses (2)			194 768
Instruments financiers à terme			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		221 335	246 838
Dettes fiscales et sociales		171 955	171 066
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		400 906	26 499
Produits constatés d'avance			
TOTAL DES EMPRUNTS ET DETTES III		840 558	696 511
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif		IV	
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I à IV)		1 030 433	846 926
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		801 481	650 149
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2025 au 31/12/2025			Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				228
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 231 136		1 231 136	1 190 569
Montant net du chiffres d'affaires	1 231 136		1 231 136	1 190 797
Production stockée			-43 450	-22 747
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions				10 606
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres produits			3 841	155
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I			1 191 527	1 178 811
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes (1)			613 760	663 794
Impôts, taxes et versements assimilés			3 591	5 251
Salaires			322 822	279 014
Cotisations sociales			126 350	115 402
Dotations aux amortissement sur immobilisations			10 085	10 599
Dépréciations sur immobilisations				
Dépréciations sur actif circulant				
Dotations aux provisions				
Valeurs comptables des immo. incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges			11 027	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II			1 087 634	1 074 062
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			103 892	104 750
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée		III		
Perte supportée ou bénéfice transféré		IV		
Produits financiers				
Produits financiers de participation (2)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (2)				
Autres intérêts et produits assimilés (2)				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produit des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V				

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2025 au 31/12/2025	Du 01/01/2024 au 31/12/2024
	Total	Total
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (3)	11 671	11 745
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES VI	11 671	11 745
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)	-11 671	-11 745
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)	92 221	93 005
Produits exceptionnels VII		7 491
Charges exceptionnelles VIII		10 749
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		-3 258
Participation des salariés aux résultats IX		
Impôts sur les bénéfices X	22 761	18 383
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 191 527	1 186 302
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 122 067	1 114 938
BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)	69 460	71 364
(1) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(2) Dont produits concernant les entités liées		
(3) Dont intérêts concernant les entités liées	9 074	10 676

Règles et méthodes comptables

(Article R. 123-195 du Code du Commerce)

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 1 030 433 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant un résultat de 69 460 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG, Règlement ANC 2014-03, actualisé du règlement 2022-06).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

- 28/04/2025 : Agrément accordé à la cession des actions de Messieurs Philippe Canivet et Bruno Masson au profit de la société K620, entraînant une modification de la répartition du capital social.
- 27/05/2025 Augmentation de capital de 5 000 € par création de 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 € chacune, souscrites en totalité par la société K620.
- 31/07/2025 : Démission de Monsieur Bruno Masson de son mandat de Directeur Général. Monsieur Patrice Buisine lui a succédé dans ces fonctions.

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant.

Méthode des coûts historiques

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changements comptables

L'entrée en vigueur du Règlement ANC 2022-06 à compter de 01/01/2025 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes à l'exception du format de présentation du bilan et du compte de résultat.

Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et compte de résultat

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées au coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition).

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

Toutefois, l'entreprise a retenu la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations non décomposables.